



DP2025.47

République Française
Département des Pyrénées-Orientales (66)
SYNDICAT MIXTE DE LA TET - BASSIN VERSANT
3 Rue Edmond Bartissol - 66000 Perpignan
Siret : 200 087 286 00015

DECISION DU PRESIDENT N°2025.47
OPERATION 112008 –INVENTAIRES ECOLOGIQUES
POUR LE PROJET DE RESTAURATION DU LIT DE LA TET
ATTRIBUTION DU MARCHE SUITE A DECLARATION SANS SUITE

VU le Code général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n°2020/43 : Portant élection du président à Monsieur Pierre PARRAT ;

VU la délibération n°2020/48 : Portant délégation du conseil syndical au président ;

VU la délibération n°2020/68 : Adoptant le règlement intérieur de la Commission d'Appel d'Offres et de la Commission MAPA du SMTBV ;

VU la délibération n°2024/58 : portant avenant n°1 au règlement intérieur de la Commission d'Appel d'Offres et de la Commission MAPA du SMTBV ;

VU la décision n°2025.40, déclarant sans suite la procédure de consultation pour insuffisance de concurrence ;

VU le code de la commande publique et notamment ses articles R2185-1 et 2

VU le rapport d'admission des candidatures, d'analyse des offres et la demande de négociation de la Commission d'Appel d'Offres en date du 23 septembre 2025.

VU le rapport, d'analyse des offres négociées et suivant l'avis de la Commission d'Appel d'Offres en date du 8 octobre 2025.

Le présent marché a pour objet l'exécution d'une mission d'inventaires écologiques sur 4 saisons. La mission consiste en la réalisation d'un état initial de la biodiversité répondant à la fois aux exigences des dossiers réglementaires et aux exigences de l'état de référence du suivi scientifique minimal. Le Titulaire du marché aura la charge de réaliser les inventaires écologiques ainsi que la rédaction du dossier d'état initial complet.

Une première consultation lancée le 30 avril 2025 a été déclarée sans suite au motif d'insuffisance de concurrence.

En application des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° à R2123-8 du Code de la commande publique, une procédure adaptée ouverte a été lancée le 24 juillet 2025 et publiée le 25 juillet 2025 sur Midi Libre annonces légales <http://www.midilibre-marchespublics.com>.

Date limite de remise des offres : 25 août 2025 à 14h00 au plus tard.

Visite obligatoire du site : Néant

Type de marché : Prestation Intellectuelles

Forme du marché : Marché ordinaire.

Le marché est découpé en phases comme suit :

- Phase n°1 Analyse bibliographique
- Phase n°2 Définition des sous zones de prospection sur l'emprise AVP
- Phase n°3 Réalisation des inventaires écologiques
- Phase n°4 Rédaction de l'état initial

Lieu d'exécution : Bassin Versant de la Têt (66)

Délai d'exécution : Le délai d'exécution total des prestations est de 15 mois, de novembre 2025 à janvier 2027.

Variante : Il n'est pas exigé de variante de la part de l'acheteur et les variantes proposées par les candidats ne sont pas autorisées.

Type de prix : les prestations sont traitées à prix forfaitaires. Modalités de variation du prix : les prix sont fermes.

Financement attendu : sur 190 000€ HT : 132 000€ (69%) Agence de l'eau + 20 000€ (financement obtenu) (11%) Région

Délai de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Critères de jugement des offres :

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R.2152-1 et R.2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

Le classement des offres et le choix du/des attributaire(s) sont fondés sur l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères pondérés qui suivent :

Critères	Pondération
Qualité du mémoire technique, comprenant :	60 points
Méthodologie proposée en réponse au besoin	30 points
Équipe affectée et organisation prévue	20 points
Valorisation du savoir-faire	10 points
Prix des prestations	40 points

1. Le critère Qualité du mémoire technique est défini par les sous-critères qui suivent :
 - Méthodologie proposée en réponse au besoin
 - Équipe affectée et organisation prévue
 - Valorisation du savoir-faire
2. Critère Prix des prestations : apprécié au vu des informations suivantes : La note maximale est attribuée au moins disant. Les autres candidats reçoivent une note proportionnelle à l'écart de leur offre par rapport à l'offre moins disante.

Récapitulatif des retraits / dépôts :

Nombre de dossiers retirés : 19 dématérialisés dont 5 pour information

Nombre de candidatures remises : 2 dématérialisées

Nombre de candidatures arrivées hors délai : 0

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 23 septembre 2025, après avoir pris connaissance du rapport d'admission des candidatures et d'analyse des offres :

- a donné un avis favorable à la proposition d'admission des 2 candidatures ;
- a proposé une négociation technico-financière sur les deux offres.

Négociation : du 24/09/2025 au 29/09/2025.

Date limite de remise des offres négociées : 29/09/2025 à 12h00 au plus tard.

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 8 octobre 2025, après avoir pris connaissance du rapport d'analyses des offres négociées :

- a donné un avis favorable à la proposition d'attribution du marché au vu de l'analyse des offres, et comme prévu à l'article 27 du Règlement de la Consultation, au candidat NATURALIA ENVIRONNEMENT SASU, pour un montant de 155 123,50 € HT soit 186 148,20 € TTC.

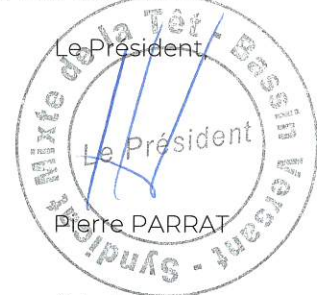
LE PRESIDENT DECIDE

1. D'attribuer le marché pour l'exécution d'une mission d'inventaires écologiques sur 4 saisons pour le projet de restauration du lit de la Têt comme suit :

ATTRIBUTAIRE	Montant HT	Montant TTC
NATURALIA ENVIRONNEMENT SASU Siège social : 60 rue Jean Dausset - BP 31285 - 84911 Avignon Cedex 9 Agence Montpellier : 10 bis rue du Mas de la Treille - 34670 Baillargues Siège : 04 90 84 17 95 / Agence Montpellier : 04 67 57 30 80 E-mail : montpellier@naturalia-environnement.fr SIRET Siège : 502 629 009 00130 SIRET Agence Montpellier : 502 629 009 0	155 123,50 €	186 148,20 €

2. Précise que les crédits nécessaires au paiement des prestations sont inscrits au budget.
3. Il sera rendu compte de la présente décision lors du prochain comité syndical.
4. La présente décision sera publiée, portée au registre des actes et une ampliation sera transmise au Préfet des Pyrénées-Orientales au titre du contrôle de légalité

Fait à Perpignan, le 10 octobre 2025



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication. Le Tribunal Administratif de Montpellier 6, rue Pitot 34000 MONTPELLIER peut être saisi au moyen de l'application informatique Télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.